



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

taux

Question écrite n° 45909

### Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les conséquences de l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la filière horticole. En effet, l'augmentation du taux de TVA de 7 % à 10 % à compter du 1er janvier 2014 risque d'aggraver un peu plus la situation financière des travailleurs de la filière horticole. Ce secteur emploie 25 000 personnes à équivalent temps plein, et selon l'Observatoire économique et financier des exploitations horticoles et pépinières, 45 % de ses entreprises sont classées de fragiles à sensibles. Une telle hausse risquerait de provoquer la disparition de nombreuses entreprises et d'emplois. Il lui demande si le Gouvernement compte maintenir cette hausse de la TVA.

### Texte de la réponse

Le taux de la TVA sur les produits de l'horticulture et de la sylviculture sera porté de 7 à 10 % au 1er janvier 2014. Cette mesure permettra de contribuer au financement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi qui va bénéficier à l'ensemble des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel, et employant des salariés, y compris celles du secteur horticole. L'abaissement du coût du travail est un signal fort pour ce secteur particulièrement intensif en main d'œuvre. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) accompagne par différents moyens le secteur de l'horticulture et des pépinières. Ainsi, FranceAgriMer a accordé une enveloppe d'un montant de 4,654 M€ en 2013 pour financer différents dispositifs d'aide au secteur : outil de veille et d'analyse des marchés, aide à la modernisation des serres horticoles, programmes de promotion des produits horticoles en France et dans l'Union européenne, aide à l'expérimentation et à l'innovation. Le MAAF a, en outre, mis en place un fonds d'allègement des charges des intérêts d'emprunt doté de 500 000 € en faveur des horticulteurs et des pépiniéristes les plus en difficultés à la suite des mauvaises conditions météorologiques du printemps 2013.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45909

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12778

**Réponse publiée au JO le :** [7 janvier 2014](#), page 74